

Innover En Méditerranée

**(Essai sur une politique
Euro-méditerranéenne
progressiste)**

Paul Sindic

Octobre 2003

Introduction

Si l'on se réfère aux finalités affichées dans la déclaration de Barcelone, signée le 28 Novembre 1995 par les quinze pays de l'UE et douze pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) (1), Libye exclue, qui établissait les principes d'une nouvelle politique euro-méditerranéenne ainsi que les modalités de son application pour la période 1995-1999, cette dernière est globalement en échec. En effet, sur le plan économique, l'objectif d'une « *prospérité partagée* », à atteindre grâce à la conclusion d'accords bilatéraux visant à établir d'ici 2010 des régimes de libre-échange entre l'Union Européenne (UE) et chacun des PSEM, reste hors de portée de la plupart de ces derniers qui continuent à se débattre dans des crises économiques, sociales et politiques profondes. Pourtant après de nombreuses difficultés et réticences initiales, la quasi-totalité des PSEM a fini par signer les accords de libre-échange prévus, à l'exception de la Syrie. Par ailleurs, la récente normalisation des relations avec la Libye laisse présager une future entrée de ce pays dans le processus euro-méditerranéen.

Par ailleurs, les objectifs plus politiques de création d'une « *Zone de paix et de sécurité en Méditerranée* », de développement de la démocratie, des droits de l'homme n'ont pas non plus été atteints. Enfin, à la « *libre circulation des capitaux* » ne correspond nullement « *la libre circulation des hommes* ». Bien au contraire, le durcissement de l'accès à « *l'espace Schengen* » aboutit à une discrimination de type raciste entre les ressortissants des pays relevant de l'Europe élargie et ceux des PSEM.

Nous essaierons donc dans une première partie d'analyser la mise en œuvre de la politique euro-méditerranéenne depuis 1995 et les causes structurelles de son échec global, liées aux politiques néolibérales ou de domination de type néocolonial qui l'ont inspirée. Ces dernières se sont en effet révélées inadaptées, inefficaces et doivent être dépassées. Dans une deuxième partie, nous nous efforcerons de montrer la nécessité « *d'innover en Méditerranée* » et de proposer quelques éléments-clefs de ce que pourrait être « *une politique euro-méditerranéenne progressiste* » visant le développement humain des peuples des PSEM.

(1) La liste des douze PSEM parties prenantes du processus de Barcelone est la suivante : Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie.

I° Partie – Analyse de la mise en œuvre de la politique euro-méditerranéenne et des causes de son échec global.

Les PSEM inclus dans la politique euro-méditerranéenne de l'UE sont très divers. Certains sont en réalité des pays développés engagés dans un processus d'intégration à l'UE (Chypre, Malte), d'autres ont des accords d'association spécifique avec l'UE (Israël) ou sont dans une position intermédiaire (Turquie). Le processus défini à Barcelone concerne en réalité surtout désormais les huit PSEM restants. Pour ces derniers, il comporte en fait deux volets. Le premier, essentiel, concerne la signature des accords de libre-échange déjà mentionnés devant entrer définitivement en vigueur vers 2010, après une phase intermédiaire. Le deuxième, qui doit se déployer justement dans cette phase intermédiaire, est constitué par les programmes européens dits MEDA ayant pour finalité théorique de mettre les PSEM en capacité d'affronter le choc du libre-échange en 2010.

1) Analyse de l'impact des accords de libre-échange déjà signés et entrant progressivement en vigueur.

Si l'on se réfère aux signataires les plus anciens (Maroc, Tunisie), on ne peut constater jusqu'ici aucun impact économique et social significatif. Il n'existe aucun signe d'un développement économique global diversifié, annonciateur d'un processus de décollage économique d'envergure du type de ceux qu'on a pu voir en Asie de l'Est (Corée du Sud, Taiwan, Malaisie). Les investissements directs étrangers (IDE) y restent cantonnés dans des délocalisations ou sous-traitances attirées par le faible coût de la main d'œuvre faiblement qualifiée et pour des produits en général à faible valeur ajoutée. Ces IDE restent relativement modestes après la signature des accords. Les activités concernées sont éminemment fragiles et menacées par l'expansion planétaire du libre-échangisme (on peut toujours trouver des pays à salaires encore plus bas). La situation économique et sociale du Maroc est préoccupante (ce dont témoigne un contexte politique difficile et la montée forte, et maintenant reconnue, de l'intégrisme dans ce pays), sans parler de celle de l'Algérie ou de l'Égypte. Les équilibres sont plus ou moins atteints grâce à des activités touristiques importantes (Tunisie, Égypte, Maroc), elles-mêmes fort vulnérables (attentats intégristes) et aux apports financiers des travailleurs émigrés. Les indices du développement humain (éducation, santé (avec des disparités fortes entre zones urbaines et rurales), participation des femmes) sont défaillants, les niveaux de chômage importants et les écarts de PIB/hab. considérables avec les pays du Nord de la Méditerranée. Par ailleurs, si l'on se place en prospective, divers rapports officiels français ont, en 1999-2000, tiré la sonnette d'alarme à propos des conséquences économiques et sociales destructrices que pourraient avoir en 2010 la disparition des recettes budgétaires liées aux droits de douane et la non compétitivité de pans entiers d'activités productives aujourd'hui protégées dans les PSEM. Le rapport « Vauzelle »- juin 1999 (Assemblée nationale – Affaires étrangères), après avoir émis d'assez vives interrogations sur les conséquences potentiellement négatives du libre-échangisme (cf. son appréciation globale : « *inconvenients certains, avantages aléatoires* », et la qualification du libre-échange industriel comme « *un pari risqué* ») et sur les risques encourus par les PSEM, reste cependant muet sur les conclusions à en tirer. Le rapport « R. Leveau-C. Jolly »- Juin 2000 (Commissariat au Plan), n'ayant pu échapper lui non plus à une énumération des risques encourus (il parle, à propos du libre échange industriel, d'un « *choc externe...qui peut s'avérer insoutenable* »), en tire la conclusion paradoxale que les problèmes viennent essentiellement d'un engagement insuffisant dans la voie néolibérale.

On peut assez facilement dégager les causes principales de cet échec économique de la perspective libre-échangiste en Méditerranéenne, déjà apparent et qui ira probablement en s'accroissant :

- Contrairement aux grandes proclamations sur une finalité de « *prospérité partagée* », la politique euro-méditerranéenne est partie prenante de l'ensemble du processus par lequel les classes dirigeantes occidentales se livrent à un véritable « forcing » pour néolibéraliser la planète et l'asservir à leurs propres intérêts en profitant du rapport de forces politique né de l'affaiblissement, puis de l'effondrement du « camp socialiste », processus perçu majoritairement par les peuples comme la disparition de toute alternative crédible au capitalisme. Dans cette perspective, en 1995 déjà, certaines déclarations européennes évoquaient la politique euro-méditerranéenne comme devant aboutir à créer une ALENA bis, au profit de l'UE. Il s'agit donc que les économies développées de l'UE, pour faire face à la concurrence des zones asiatiques et nord-américaines, puissent se doter comme elles de zones économiques dépendantes à bas salaires où elles pourraient délocaliser des segments de production à travail faiblement qualifié. Accessoirement, soit par reprise d'entreprises locales les plus viables, soit par liquidation des autres, incapables de supporter la concurrence, et via les processus de privatisation et de déréglementation, il s'agit aussi pour certaines firmes européennes de consolider de nouveaux marchés. C'est donc économiquement une politique de type néocolonial, mais dans une version libre-échangiste du début du XXI^e siècle. Elle n'a donc absolument pas pour finalité le développement humain des peuples concernés.
- Par ailleurs, le passage au libre-échangisme n'apporte pratiquement, vu les accords préférentiels avec l'UE très favorables existants et permettant déjà un libre accès aux marchés européens hors droits de douane aux produits manufacturés de nombre de PSEM, aucun avantage supplémentaire en matière d'exportation à leurs rares branches industrielles ayant atteint la capacité exportatrice. La question reste ouverte à l'avenir pour les activités agricoles et agroalimentaires des PSEM, jusqu'ici soumises à des restrictions quantitatives protégeant l'agriculture méditerranéenne de l'UE, point de friction notable. Par contre, le libre-échangisme avec l'UE soumettra leurs autres activités productives, protégées jusqu'ici par des barrières douanières importantes, à une pression concurrentielle très forte qui risque effectivement d'en liquider, selon toute vraisemblance, une bonne part.
- En outre, l'énorme disproportion entre les économies du Nord et du Sud de la Méditerranée explique le peu d'intérêt pour les marchés des PSEM. A population à peu près équivalente, le PIB de l'Égypte (86 milliards de \$) ne représente que 5,7 % d'un PIB français de 1500 milliards de \$. Le PIB tunisien équivaut à 1,3 % du PIB français, etc. Il s'ensuit logiquement que tandis que les échanges avec l'UE représentent la plus large part des échanges commerciaux des PSEM, les échanges avec ceux-ci n'occupent qu'une part très réduite (au mieux quelques %) des échanges des pays de l'UE. Les échanges entre les PSEM eux-mêmes sont également très faibles. La motivation « conquête des marchés » pour les IDE européens dans les PSEM est donc tout à fait mineure et ce, d'autant plus que ces marchés, encore très fragmentés, sont déjà largement occupés par des produits

européens. Par ailleurs, ils demeurent fort réduits étant donné la misère de la grande majorité de la population des PSEM.

- Enfin, les tentatives de création de zones économiques régionales (ZER) entre PSEM se déroulent dans une incohérence certaine. Étant donné l'existence préalable de l'UMA ayant vocation à regrouper les PSEM du Maghreb, on aurait pu penser que celle-ci se transformerait en ZER, une autre ZER regroupant les pays du Machrek, ce qui aurait eu une cohérence historique et économique. Au lieu de cela est apparue en mai 2001 une zone de libre-échange regroupant le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie (quid de l'avenir de l'UMA ?) et ayant vocation à s'élargir. Parallèlement le Maroc négocie un accord de libre échange avec les USA, difficilement compatible avec l'accord de libre-échange avec l'UE (qui implique un tarif douanier extérieur avec les USA). Un projet de même type existe pour l'Algérie, mais est moins avancé. En tout cas, dans cette confusion, on ne note pas de progression significative des échanges entre PSEM, notamment au Maghreb, qui demeurent très faibles.

2) Avatars et insuffisances des programmes MEDA.

L'autre grand volet économique de la politique euro-méditerranéenne définie à Barcelone, ce sont les programmes MEDA. Ceux-ci, d'un montant total de 4,685 milliards d'écus pour la période allant jusqu'à 1999, auxquels pouvaient s'ajouter des prêts de la BEI d'un montant de 3,9 milliards d'écus étaient censés :

a) D'une part, aider les PSEM à se « néolibéraliser » en favorisant le développement du secteur privé et en compensant très partiellement le coût social des restructurations, privatisations, etc. (rubriques : « appui à l'ajustement structurel » et « aide à la transition économique » qui représentent environ 40 % des programmes MEDA),

b) D'autre part, à améliorer et à moderniser un certain nombre d'activités dans les PSEM. C'est incontestablement le volet positif des programmes MEDA consacré à l'éducation et à la formation, au développement rural, à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles (eau), au développement social, etc. qui représente environ la moitié des dits programmes, le solde allant à un appui à la coopération régionale.

L'exécution de ces programmes a été assez désastreuse au cours de la période 1995-1999 et a donné lieu à de nombreuses critiques. Les montants effectivement payés n'ont pas dépassé 25 % environ des engagements initiaux, ceci du fait de la lourdeur de la bureaucratie bruxelloise et de la difficulté pour les PSEM à se conformer à une réglementation tatillonne. A cela se sont ajoutés divers scandales avec de graves irrégularités de gestion (pas d'appel d'offres, délégation de fait à des structures privées extérieures, absence de contrôle de celles-ci laissant présumer des détournements, etc.). Sur ce point, les conclusions du Comité des Sages (qui ont conduit globalement à la démission de la Commission européenne), relatées partiellement dans le Rapport Vauzelle, sont fort sévères : « *L'improvisation, la précipitation, voire l'incompétence, ont donc marqué la mise en place et l'exécution des programmes MEDA avec des conséquences très graves : délégation irrégulière des compétences, non suivi des règles en matière d'appel à la concurrence et, surtout, conflits d'intérêts évidents provoqués par les Services de la Commission eux-mêmes* ».

Depuis, les programmes MEDA ont été reconduits pour la période 2000-2006 pour un montant de 5,35 milliards de €, soit une baisse de 20 % environ des montants annuels par rapport à la période antérieure. En contrepartie, la gestion a été redressée et le taux d'exécution a été fortement amélioré.

Deux critiques fondamentales peuvent être portées à l'encontre de ces programmes MEDA :

- La première est la faiblesse de leur montant. Le niveau d'aide initial équivalait à 13,5 €/hab./an, soit pour le volet aide réelle, 6,7 €/hab./an (A titre de comparaison, le seul Israël reçoit, principalement des USA, pour des raisons géopolitiques connues, une aide annuelle équivalant à 6 milliards de US\$, soit 1000 US\$/hab.). Il ne s'agit donc au mieux que d'une très faible incitation à ce que les PSEM engagent des programmes d'amélioration de leurs systèmes d'éducation, de santé, de modernisation de leurs infrastructures, etc. Cependant, comme simultanément, on contraint les PSEM à s'engager dans des voies néolibérales d'affaiblissement des dépenses publiques (ajustements structurels), des recettes publiques (diminution des droits de douane), de retrait du rôle de l'Etat, on peut parler d'une certaine hypocrisie européenne dans cette affaire. On est très loin des niveaux d'aide exigés par le développement humain des peuples concernés ou de la simple application de l'engagement de verser 0,7 % à l'APD pourtant théoriquement souscrit par les pays de l'UE.

- La deuxième est la persistance de l'UE à imposer, via ces programmes, des politiques « *d'ajustement structurel* » dans les PSEM. Tandis qu'à l'échelle planétaire, l'échec de ces politiques et leurs conséquences désastreuses ont conduit à une évolution idéologique, y compris dans les instances financières chargées de leur mise en œuvre (cf. critiques de J. Stiglitz) que reflète le dernier rapport du PNUD sur lequel nous reviendrons en deuxième Partie (notamment réhabilitation du rôle de l'Etat dans un développement industriel diversifié). En continuant à promouvoir des politiques inefficaces, ayant fait la preuve de leur nocivité, dépassées, l'UE montre la véritable nature de sa politique euro-méditerranéenne qui relève tout autant du dogmatisme économique néolibéral que la politique américaine.

3) L'échec du volet proprement politique du processus de Barcelone

Celui-ci est patent dans ses trois domaines essentiels :

a) – La création d'une « **zone de paix et sécurité** » en Méditerranée. Le problème central que constitue le conflit israélo-arabe n'est absolument pas résolu et s'est même éloigné d'une solution acceptable avec une situation intolérable pour le peuple palestinien. Les moyens de pression politiques et économiques considérables dont dispose l'UE vis-à-vis d'Israël ne sont pas utilisés et celle-ci reste complètement passive, se contentant d'un pâle suivisme des USA (participation au « quartet ») qui eux-mêmes cautionnent de fait les agissements d'Israël. C'est une cause de tension permanente au sein des relations euro-méditerranéennes. Autres foyers de tensions, le conflit Maroc-Polisario, les relations algéro-marocaines (frontière toujours fermée), les relations turco-chypriotes encore tendues. L'interventionnisme militaire européen, via l'OTAN, dans les Balkans, la destruction de la Serbie, ont jeté un froid comme la division européenne à propos de l'Irak où divers pays européens ont appuyé les agissements hors légalité internationale des USA ;

b) – La promotion de **la démocratie et des droits de l'homme**

Nombre de PSEM n'ont de démocratie que le nom. Les multipartismes sont bien souvent de pure façade, dissimulant des régimes autoritaires. A quelques exceptions près, l'information est étroitement contrôlée (dans un pays comme l'Algérie où une certaine liberté de la presse avait été conquise, celle-ci est actuellement remise en cause par le pouvoir). Les droits de l'homme sont souvent bafoués, la condition rétrograde des femmes ne s'améliore guère, voir régresse sous la pression ouverte ou dissimulée de l'intégrisme. Sur tous ces points, l'intervention de l'UE qui dispose pourtant d'importants moyens de pression a été quasi inexistante.

c)- Enfin, comme nous l'avons déjà noté, la « **libre circulation des hommes** » subit sous prétexte de lutte contre l'immigration clandestine, contre le terrorisme, contre la criminalité organisée, de fortes restrictions. La « **forteresse Schengen** » est de plus en plus bardée de gardes-frontières aux endroits sensibles (Gibraltar, Adriatique) destinés à repousser les « dangers venant du Sud ou de l'Est ».

Au total on peut donc bien parler d'un échec global de la politique euro-méditerranéenne et la nécessité « **d'innover en Méditerranée** » s'impose, notamment en engageant des actions pour une toute autre politique euro-méditerranéenne, à visée progressiste, et se donnant pour finalité le développement humain des peuples concernés.

II° Partie – « Innover en Méditerranée » - Eléments pour une « politique euro-méditerranéenne progressiste »

« *Innover en Méditerranée* » suppose cinq réorientations décisives de la politique euro-méditerranéenne :

- **Promouvoir une autre politique de développement des PSEM**, visant le développement humain de leurs peuples;

- **L'accroissement de l'aide financière de l'UE** pour la mise en œuvre de cette politique ;

- **Une nouvelle régulation des échanges UE-PSEM** facilitant le développement de ces derniers ;

- **Un autre rôle politique pour l'UE** (autonomie, rôle actif et pacifique de médiation, libéralisation du traitement des ressortissants des PSEM).

1) Promouvoir une autre politique de développement des PSEM

En dehors des cercles du dogmatisme néolibéral, il se dessine une évolution positive de la pensée collective planétaire (au sein du mouvement altermondialiste et de diverses Institutions internationales) sur les conditions du développement humain dans les pays en développement (PED). Ainsi le **Rapport 2003 du PNUD** caractérise avec netteté les principales conditions de la réduction de la pauvreté et donc, en fait, du développement en préconisant notamment six actions prioritaires :

- Des investissements rapides et ambitieux dans les services d'éducation et de santé de base intégrant notamment l'objectif de l'égalité des sexes, de non-discrimination des minorités, etc. ;
- L'amélioration de la productivité des petits exploitants agricoles (70 % des pauvres de la planète vivent dans les zones rurales) ;
- L'amélioration des infrastructures de base : ports, routes, énergie et télécommunications, eau et assainissement, logements et maîtrise de l'urbanisme ;
- L'élaboration d'une politique de développement industriel diversifié, associant les PME/PMI, dans laquelle l'Etat devrait jouer un rôle important (définition de cette politique, développement de la formation, de la recherche, incitations diverses, administration efficace) ;
- La promotion de la démocratie et des droits de l'homme, de la justice sociale et du bien-être de tous dans un système politique permettant notamment aux plus humbles d'exprimer leurs besoins ;
- Le respect de l'environnement ;

Par ailleurs, le PNUD reste à certains égards enligné dans la pensée néolibérale, mais il y a des affirmations nouvelles quant au rôle de l'Etat dans les activités économiques et à la nécessité d'un développement industriel diversifié respectant l'environnement.

Pour notre part, nous ajouterons que les PSEM ont objectivement besoin de « *développements globaux* », avec une gamme la plus diversifiée possible d'activités industrielles, agricoles et de services, incluant des activités à forte valeur ajoutée, susceptibles de satisfaire une forte part de leur marché local et suffisamment compétitives pour accéder aux marchés extérieurs, intégrant également des objectifs de développement durable (économie des ressources naturelles employées et minimisation des atteintes à l'environnement, aussi bien local que planétaire). Ce type de développement est le seul à même de répondre à leurs besoins massifs de création d'emplois, de ressources en devises, d'accumulation interne leur permettant d'autofinancer la poursuite de leur développement et d'assurer le fonctionnement des grands services publics (éducation, santé, logements sociaux à faible loyer, grandes infrastructures : transports, eau, assainissement, énergie, télécoms, etc.) permettant d'élever le niveau de vie de l'ensemble de la population et de l'extraire de sa misère endémique. Les exemples des pays émergents asiatiques (quelles que soient leurs carences sociales), ceux, dans la zone méditerranéenne, d'Israël et même partiellement de la Turquie, montrent que de tels objectifs n'ont pu être atteints que par des « économies mixtes », réunissant entreprises publiques et entreprises privées, avec des politiques industrielles et agricoles fortes et volontaristes, largement impulsées par les gouvernements concernés. Autre caractéristique de ces développements, celle d'être fortement endogènes, les IDE n'y garantissant que des transferts de technologies, ces dernières étant ensuite « nationalisées », et des accès à des débouchés externes. Les actions absolument prioritaires à mener dans les PSEM sont donc : la mise sur pied de systèmes d'éducation-formation-recherche performants, de niveau occidental, mais respectant l'identité culturelle des pays

concernés ; la mise à niveau (ou la mise sur pied) des grands services publics (santé, logement, urbanisme, etc.), des grandes infrastructures (voir ci-dessus) ; la mise sur pied de politiques industrielles ; l'amélioration de l'efficacité des administrations d'Etat.

Il s'agit donc de livrer une bataille politique pour que les pays européens et l'UE reconnaissent que, seul, ce type de développement permettra d'atteindre les finalités affichées de la politique euro-méditerranéenne, à savoir la prospérité partagée, la paix et la stabilité. Il s'agit aussi de faire régresser, grâce à l'élévation réelle du niveau de vie de l'ensemble des populations des PSEM, les états de crise, internes et externes, les idéologies dangereuses qui en découlent (nationalismes ethnico-religieux, intégrismes et racismes en tous genres), en favorisant le co-développement par l'ouverture de larges débouchés correspondant à de vigoureux marchés locaux dans les PSEM, en permettant de rétablir la libre circulation des personnes, d'éviter la « fuite des cerveaux », etc., etc.

Ceci implique à l'évidence une véritable « **révolution culturelle** » européenne impliquant la mise en cause des dogmes néolibéraux, notamment par la reconnaissance de la légitimité des « économies mixtes », des politiques industrielles et agricoles volontaristes, de la nécessité de régulations des échanges élaborées et par l'abandon des IDE prédateurs au profit des IDE d'association firme locale-firme étrangère impliquant une assistance technique à la mise à niveau (voire à la mise sur pied) des firmes locales.

2) L'accroissement de l'aide financière de l'UE

Nous avons déjà constaté la très nette insuffisance des programmes MEDA. La simple application de l'engagement de porter l'aide publique au développement à 0,7 % du PIB des pays européens devrait quadrupler au moins le montant de ces programmes. Mais au-delà même de ce redressement, c'est toute la conception de l'aide qui est à revoir. Là aussi, le Rapport 2003 du PNUD montre une évolution intéressante. Sa proposition est que l'on détermine pour chaque pays le coût global des actions prioritaires de développement, le montant que le pays peut autofinancer sur ses propres ressources, le solde étant fourni par l'aide publique internationale, bilatérale ou multilatérale.

Cette orientation rejoint notre propre proposition d'établir pour chaque PED des « **Contrats de développement** » entre eux-mêmes et une structure ad hoc de la Communauté internationale, sous la responsabilité du secrétariat général de l'ONU, regroupant toutes les institutions internationales (UNESCO, PNUD, ONUDI, OMS, FAO, FMI, Banque mondiale, etc.) appelées à oeuvrer pour le développement dans le cadre de cette nouvelle orientation.

Ces « **Contrats de développement** » seraient basés sur un plan de développement à 10 ans établi en concertation avec les Institutions internationales, une évaluation de l'autofinancement possible par le pays concerné dans le cadre d'une gestion rigoureuse définie par de nouveaux critères de « bonne gouvernance », le solde étant fourni par l'aide publique internationale, bilatérale ou multilatérale. Au niveau national et international, les financements nécessaires seraient dégagés à partir de sources diverses : hausse du prix des matières premières liée à la mise en place de structures internationales de régulation de leur prix, annulation ou réduction drastique de la dette des PED, engagement respecté de porter l'APD à 0,7 % du PIB des pays développés, établissement d'une taxation type Taxe Tobin sur les flux spéculatifs internationaux, baisse des budgets d'armement et affectation des sommes dégagées à l'aide au développement, taxation des ventes d'armes, répression financière internationale des activités du crime organisé (drogue, blanchiment d'argent, etc.).

L'UE devrait, en concertation avec l'ONU et les Institutions internationales spécialisées, mener une expérience pilote de « **Contrats de développement** » à passer entre les PSEM et elle-même avec la participation de l'ONU et promouvoir l'instauration de ce type de contrats au sein de la Communauté internationale.

3) Une nouvelle régulation des échanges PSEM-UE

Nous avons analysé dans la première partie les graves conséquences qu'entraînera pour les PSEM l'instauration du libre échange avec l'UE. Il faut donc proposer un autre système de régulation des échanges en Méditerranée ayant pour finalité le développement humain des peuples des PSEM.

Principales caractéristiques de ce nouveau système de régulation des échanges :

a) Echanges PSEM-UE

- Maintien et généralisation de l'accès hors droits de douane pour tous les produits industriels et agricoles venant des PSEM, mais avec des quotas d'accès garanti, sous réserve de la compétitivité nécessaire, définis par PSEM ou par Zone économique régionale (ZER) regroupant divers PSEM (ces quotas devraient être généralisés et définis pour toutes les ZER regroupant des PED et pour tous les pays émergents (Mecosur, Chine, Inde, etc.). L'ensemble de ces quotas devrait laisser une place majoritaire aux industries européennes dans les branches concernées. Avantages attendus : maintien du prix des produits au niveau défini par la concurrence intra-européenne dégageant un espace économique attractif pour les produits des PSEM, incitation aux investissements industriels nationaux et étrangers dans les PSEM du fait même de ces quotas garantis et débouchés stables pour leurs industries, possibilité de maintenir des industries à faible qualification de main d'œuvre en Europe, indispensables pour y faire reculer le chômage. L'ensemble de ces quotas serait défini pour chaque PSEM de manière à ce qu'il dispose de ressources en devises permettant l'autofinancement de son développement.

Dans le sens UE-PSEM, maintien de droits de douane significatifs jusqu'à ce que le PSEM (ou la ZER) concerné(e) occupe ses quotas d'accès garanti sur les marchés de l'UE, confirmant sa compétitivité. Ensuite, abaissement des dits droits de douane, mais sans suppression complète pour maintenir une incitation à l'investissement industriel local. De même, possibilité de réserver une part significative du marché local aux industries des PSEM.

b) Echanges entre PSEM

- Il s'agit en premier lieu de constituer des ZER cohérentes, regroupant des PSEM de niveau de développement similaire (soit deux ZER Maghreb et Machrek, soit une seule Maghreb-Machrek). Mais ces ZER devraient être d'un type nouveau et non pas de simples zones de libre-échange. Au contraire, il s'agirait d'abaisser progressivement, branche par branche, les droits de douane intra-PSEM, en vérifiant chaque fois si ces abaissements ont des incidences positives sur le développement des activités et de l'emploi. Ces droits de douane ne seraient pas en général complètement supprimés de manière là aussi à maintenir une prime à l'investissement local. La suppression totale pourrait être décidée, à titre d'incitation, en cas de formation de consortiums regroupant toutes les activités industrielles d'une branche donnée au sein de la ZER concernée, le dit consortium permettant une répartition harmonieuse des activités dans l'ensemble des pays de la ZER et une compétitivité externe supérieure.

4) Un autre rôle politique pour l'UE

Nous avons analysé dans la première partie l'échec de la politique euro-méditerranéenne dans trois domaines politiques essentiels : création d'une « zone de paix et de sécurité » en Méditerranée, absence d'avancées significatives en matière de démocratie et de droits de l'homme, libéralisation de la « circulation des hommes ». En ces trois domaines aussi, il est nécessaire « d'innover ».

a) « Zone de paix et de sécurité »

L'incapacité de l'UE à jouer un rôle significatif (alors que son poids international, économique et politique, est potentiellement considérable), dans la solution du conflit israélo-arabe en exerçant les pressions indispensables sur le gouvernement israélien est liée à ses divisions internes essentielles (suivisme ou indépendance à l'égard des USA). Il est vain d'espérer que cette situation puisse évoluer par la seule concertation des gouvernements de l'UE. Seule l'entrée en lutte des peuples européens sur ces questions a des chances de faire bouger le paysage.

Des luttes seront également indispensables pour que l'UE use de son poids politique afin que soient appliquées les résolutions de l'ONU dans le conflit Maroc-Front Polisario. Plus globalement, l'UE doit se dégager de son rôle d'interventionnisme militaire de type américain, via l'OTAN, pour un rôle autonome de médiation pacifique de type ONU et en étroite concertation avec cette dernière.

b) Promotion de la démocratie et des droits de l'homme

Là aussi, nous pensons que la question doit être traitée en concertation avec l'ONU, de manière à ce que soit respecté un équilibre entre, d'une part, la nécessité que chaque pays trouve sa propre voie vers la démocratie, dans le respect de son identité, de son histoire, de ses structures sociales, dans un processus de longue durée et, d'autre part, une pression de la communauté internationale pour que quelques principes universels susceptibles de faire avancer la démocratie et les droits de l'homme soient instaurés dans chaque pays pour faire cesser un certain nombre de situations inacceptables (type liberté d'information, de création de partis politiques, sans exclusion autres que les partis racistes ou totalitaires, cessation des discriminations basées sur le sexe, la religion ou les convictions philosophiques, envers les minorités de toute nature, etc. Nous pensons qu'une voie possible (voir à ce propos notre « *Essai sur la transformation des Institutions internationales* » (1)) est l'inscription de ces principes universels parmi les conditionnalités de la conclusion des « *Contrats de développement* », vu l'importance de ces derniers pour les PED concernés. En ce domaine aussi, nous pensons que l'UE devrait jouer un rôle pionnier vis-à-vis des PSEM.

c) Promotion de « la libre circulation des hommes »

C'est un problème qui, à notre sens, comporte diverses facettes impliquant des solutions différenciées et parfois contradictoires. L'objectif global doit bien être d'aboutir à une véritable liberté de circulation des hommes (et des femmes) entre l'UE et les PSEM. La première condition, fondamentale, pour y parvenir est bien l'instauration de véritables processus de développement « globaux » avec d'importantes créations d'emplois dans les

PSEM, mettant un terme aux véritables obsessions de quitter le pays, liées à la misère et à la désespérance, qui existent par exemple dans un pays comme l'Algérie, avec une « fuite des cerveaux » dramatique. Sur ce point, à titre transitoire, des obligations pour les jeunes diplômés de servir leur pays pendant un certain nombre d'années (10 ?) complétées par un refus d'octroi de visas de séjour permanent dans les pays développés pendant cette période, nous paraît nécessaire. Par contre, il n'existe aucune raison sérieuse de ne pas libéraliser la circulation de routine (visite aux familles, séjours touristiques, etc.). Les restrictions à l'octroi de visas pour ce type de déplacements empoisonnent la vie de beaucoup de ressortissants des PSEM, sans aucune justification réelle, les transformations en séjours irréguliers étant finalement peu nombreuses et l'UE ayant, en prospective, de notables besoins d'immigration au sein desquels la part des PSEM devrait être significative.

Conclusion

La politique euro-méditerranéenne devrait changer d'échelle et de perspective en se dégageant des médiocrités et des impasses du dogmatisme néolibéral. Il lui faut désormais une grande ambition. On ne peut en effet espérer construire une Europe viable sans construire dans le même temps un espace euro-méditerranéen de coopération et de véritables partenariats. L'heure n'est plus aux tergiversations et aux faux fuyants, aux paroles creuses. Soit l'UE contribue à construire réellement cet espace euro-méditerranéen de « paix et de prospérité partagée », soit elle aura à subir à des titres divers les conséquences, y compris sur son propre sol, de l'enfoncement des PSEM dans le chômage, la misère, le sous-développement avec leurs corollaires politiques, la montée d'idéologies régressives, violentes et totalitaires, des extrémismes religieux et l'instauration de clivages durables entre les deux rives de la Méditerranée.